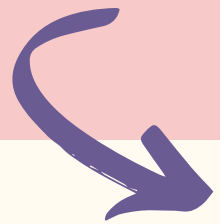


**L'automobiliste français dépense
entre 5 200 € et 9 800 €/an**

**Si vous parcourez moins de 10 000
km par an, l'autopartage est plus
intéressant que la possession**

**On consomme ainsi moins de
ressources et d'espace en ville et
en campagne : une voiture
partagée remplace 8 voitures
individuelles !**

L'autopartage se distingue de la location traditionnelle par une mise à disposition des véhicules en libre-service, disponibles en 24/7, et sans remise des clés en main propre



L'autopartage réduit la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules



“Citiz” est un réseau national regroupant 15 services locaux,

qui mettent en œuvre l'autopartage dans plus de 250 villes et 130 gares en France.

Vous accédez ainsi aux 2700 véhicules du réseau Citiz en France

Citiz : inventé par et pour les habitants !

Le réseau Citiz est composé d'entreprises para-publicques et de coopératives à but non lucratif, qui associent les utilisateurs, les salariés, des collectivités et des partenaires locaux

**Cette action repose sur un
modèle économique -
l'économie solidaire - qui
conjugue ressources
émanant du marché, de la
redistribution et du don**

**L'économie solidaire
articule création
d'activités locales,
efficacité économique et
réduction des inégalités.**

